

AFFICHÉ
LE 18.04.2023

DELIBERATION N°367

OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Vu la délibération n° 447 du 18 octobre n°2017 portant convention pour la dématérialisation des actes administratifs et la convention correspondante signée par les services de la Préfecture le 7 novembre 2017 ;

Vu la délibération n°612 du 17 janvier 2019 relative à l'avenant n°1 à la convention précitée ;

Vu la délibération n° 685 du 20 juin 2019 relative à l'avenant n°2 à la convention précitée ;

Considérant qu'il convient, d'ajouter par voie d'avenant, les documents budgétaires à la liste des actes télétransmis et de fixer les modalités de cette transmission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE l'avenant n° 3 a la convention entre la préfecture de Seine et Marne et la commune d'Ozoir-la-Ferrière, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, tel qu'annexé, modifiant notamment la liste des actes télétransmis comme suit :

- Délibérations du conseil municipal, décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22,
- Arrêtés du Maire,
- Contrat de concession, convention et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres,
- Documents budgétaires : Budget primitif, budget supplémentaire, Décision(s) modificative (s), compte administratif.

S'ENGAGE à respecter l'ensemble des prescriptions définies l'avenant n°3;

PRECISE que les autres dispositions de la convention initiale, non modifiées par voie d'avenant, demeurent inchangées

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant précité ainsi que tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 11 avril 2023

La secrétaire de séance,
Josyane MÊLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 11 avril 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Parafe

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	11
Votants :	35
Convoqués le : 5 avril 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Aline PALOMARES.

POUVOIRS DE :

Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick SALMON
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Chantal LAÏK	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	à	Monsieur Jean-Claude DEBACKER
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAI
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Il est à noter que Madame Chantal LAÏK est arrivée avant le vote de la délibération n°1 (Procès-verbal d'installation de nouveaux membres du conseil municipal)*

**Il est à noter que Madame Indira GOKOUL est arrivée avant le vote de la délibération n°2 (Remplacement de conseillers municipaux au sein des commissions municipales)*